

Midi de l'ADANam

Organisé par l'Association des Anciens de la Faculté de droit de Namur

Le 10 novembre 2016 de 12h à 14h

Faculté de droit, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

POT-POURRI II , LUTTE CONTRE LE TERRORISME ... LE POINT SUR LES NOUVEAUTÉS PÉNALES EN 2016

Conférence présentée par :

Nathalie COLETTE – BASECQZ,

Professeur à l'UNamur, membre du centre de recherche
« Vulnérabilités & Sociétés », Avocat au Barreau du Brabant wallon

Elise DELHAISE,

Assistante à l'UNamur, membre du centre de recherche
« Vulnérabilités & Sociétés »

Les réformes du droit pénal se succèdent à un tel rythme qu'étudiants, praticiens et citoyens peinent à s'y retrouver. L'ADANam vous propose une mise à jour.

Les principaux changements introduits en droit pénal par la loi du 5 février 2016 (dite « pot-pourri II ») seront rappelés : généralisation du régime de la correctionnalisation, nouvelles échelles de peines et conséquences sur la récidive, le concours, la tentative et la complicité de crimes, nouveaux délais de prescription, modifications relatives à la suspension et au sursis, champ d'application des peines autonomes, exécution des peines...

Les nouveautés intervenues en matière de droit pénal spécial seront ensuite présentées (terrorisme, corruption, voyeurisme, harcèlement ...).



© Fotolia - ury Zap - alexstr

RENSEIGNEMENTS

Université de Namur • Faculté de droit
Clelia MANES - Secrétaire de l'ADANam
Rempart de la Vierge 5 • 5000 Namur
Tél. : +32 (0)81 72 47 69 • Fax : +32 (0)81 72 52 02

DROITS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription en ligne :

<https://www.unamur.be/droit/anciens/formulaires/inscription-conference-10-11-2016>

Participation : 10 € à payer sur place
Participation réduite à 5 € pour les étudiants, à payer à l'inscription sur présentation de leur carte d'étudiant.

Agrégation OBFG : 2 points